|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **République du Tchad****\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*****Présidence de la République****\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*****Ministère de l’Économie et de la Planification du Développement****\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*****Secrétariat d’État****\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*****Direction Générale****\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*****Projet Pour l’Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique au Sahel (SWEDD)****Passation des Marchés** |  | **Unité – Travail- Progrès** |

**TERMES DE REFERENCES POUR LE SERVICE D’UN CONSULTANT**

**ASSISTANCE TECHNIQUE AUPRES DU MINISTERE DU PETROLE DE L’ENREGIE ET DES MINES**

**POUR**

**L’ELABORATION, LE PILOTAGE ETLE SUIVI D’UNE STRATEGIE NATIONALE DE REDRESSEMENT DU SECTEUR DE L’ELECTRICITE**

**Financement : DON IDA N° V 300-CD**

 **MARS 2020**

1. **Contexte**

Le Tchad est un pays enclavé à faible niveau de développement. Le revenu national brut est de 1,920 dollars US par habitant (en 2017, en parité de pouvoir d’achat) et 47% de la population vit sous le seuil de pauvreté. Le taux d’électrification est de 8% aux niveaux national, soit 20% en milieu urbain et 5% en zone rurale. Dans un contexte budgétaire contraint, le poids des subventions au secteur, à travers la fourniture de citernes de combustible pour la production électrique, pèse de manière croissante sur les finances publiques. Ainsi, les autorités nationales ont exprimé la volonté d’élaborer, à l’échelle interministérielle, un plan de redressement global du secteur avec l’ensemble des parties prenantes (présidence, administrations centrales, SNE, ADERM, ARSE etc.). Celui-ci permettra également d’articuler au mieux les appuis des partenaires techniques et financiers actifs dans le secteur.

Les principaux défis du secteur pour permettre le développement de services électriques fiables et durables aux populations et aux entreprises du pays sont : (i) le coût très élevé du service électrique du fait d’une production d’origine thermique à faible rendement fonctionnant au gasoil (le coût de revient est estimé à 240 CFA/kWh facturé, à rapporter au tarif moyen de 125CFA/kWh) ; (ii) les inefficacités opérationnelles, commerciales et financière de la Société Nationale d’Électricité (SNE), avec des pertes totales d’environ 35% et un taux de recouvrement de 43% (avec des difficultés particulières auprès des clients publics, qui consomment environ un tiers de l’énergie facturée) ; (iii) un très faible accès à l’électricité, concentré à N’Djaména (SNE a environ 75,000 clients, pour les 2/3 dans la capitale) avec une faible qualité de service en raison notamment de la saturation du réseau, et (iv) l’absence d’outil de planification à moindre coût et de pilotage efficace du secteur.

La SNE développe actuellement un plan d’actions pour améliorer la gestion opérationnelle, commerciale et financière de l’entreprise. Toutefois, le retour à l’équilibre du secteur de l’électricité dépasse les seuls enjeux d’amélioration de la performance de la SNE, délégataire du service électrique à travers la gestion des actifs du secteur concédés par l’État. La stratégie nationale poursuivie vise à minimiser le recours aux subventions d’exploitation (via la fourniture de carburant), à valoriser les sources d’électricité moins onéreuses, notamment l’hydroélectricité via les importations du Cameroun, et à mobiliser l’investissement privé dans la production domestique, notamment le solaire, en limitant les engagements contingents de l’Etat, ce qui nécessite un acheteur solvable. Le retour à l’équilibre financier du secteur passe également par la clarification des relations et responsabilités respectives de l’Etat et de SNE, notamment en termes de planification, d’investissement, de tarification et de subvention, de paiements des factures échues, et d’objectifs de performance (qualité du service, facturation, recouvrement, etc.), qui seront définis dans la convention de délégation.

La Banque mondiale, en étroite collaboration avec la Banque Africaine de Développement et l’Union européenne, appui les autorités tchadiennes dans la préparation du projet d’interconnexion entre les réseaux électriques du Tchad et du Cameroun. Ce projet structurant et prioritaire pour le pays et la sous-région, permettra, à court terme, l’approvisionnement du Tchad en hydroélectricité peu onéreuse en provenance du Sud Cameroun, et à moyen terme, le développement d’échanges électriques transfrontaliers grâce à la valorisation du potentiel solaire sur le territoire national. Le financement de la Banque mondiale permettra notamment d’assurer : (i) le bouclage financier des ouvrages de transport sur le territoire Tchadien, (ii) le renforcement du réseau de distribution pour étendre massivement l’accès à des services électriques fiables à N’Djamena, et (iii) l’amélioration de la performance opérationnelle, commerciale et financière de la SNE. Dans le cadre de cet appui, le Ministère du Pétrole, des Mines et de l’Energie (MPME) souhaite recruter un assistant technique pour l’appuyer dans l’élaboration, le pilotage et le suivi d’une stratégie nationale de redressement du secteur électrique.

1. **Objectif de la mission**

L’objectif de la mission du Consultant est une assistance technique au MPME pour l’élaboration, le pilotage et le suivi de la mise en œuvre d’une stratégie nationale de redressement du secteur de l’électricité. Cette stratégie, déployée sur un horizon de cinq années, vise à créer les conditions institutionnelles, juridiques, techniques et financières pour le développement de services électriques modernes à moindre coût sur le territoire national, en réduisant graduellement le recours aux subventions d’exploitation, pour en assurer la soutenabilité dans le temps. Cette stratégie fera intervenir l’ensemble des structures de l’Etat, de ses démembrements et des structures publiques et parapubliques. Ainsi, sa mise en œuvre sera pilotée par un groupe de travail interministériel de haut niveau dédié, dont le secrétariat technique sera assuré par le MPME.

1. **Description de la mission**

Pour atteindre son objectifs, la mission s’articule autour de 4 tâches principales : (1) élaborer, en concertation étroite avec l’ensemble des parties prenantes, la stratégie nationale de redressement du secteur de l’électricité, avec son calendrier et sa matrice de mise en œuvre, son plan de financement, son cadre de résultats et de suivi ; (2) assurer, pour le compte du MPME, le secrétariat technique du Comité interministériel chargé du redressement du secteur de l’électricité de concert avec le Point Focal ; (3) apporter un conseil technique au Ministre du pétrole, des Mines et de l’énergie sur l’ensemble des sujets d’intérêt touchant au secteur de l’électricité ; et (4) travailler en étroite collaboration avec le point focal du MPME sur le projet d’interconnexion des réseaux électriques transfrontaliers du Tchad et du Cameroun, mise en œuvre par la SNE. Ces tâches spécifiques de la mission sont décrites plus avant ci-après. Elles ne sont toutefois pas nécessairement exhaustives et il est attendu du Consultant qu’il réalise l’ensemble des tâches nécessaires à l’atteinte de l’objectif de la mission.

**Tâche 1 Stratégie nationale de redressement du secteur de l’électricité**

La stratégie nationale de redressement du secteur de l’électricité présente la vision du gouvernement, les moyens et structures mobilisés, ainsi que la séquences de mise en œuvre et les résultants attendus des actions identifiées, pour assurer le développement de services électriques modernes et durables sur le territoire national, en limitant graduellement le recours aux transferts budgétaires récurrents, qui pèsent actuellement sur les ressources fiscales limitée du pays. Cette stratégie vise à mettre en place les conditions nécessaires, sur les plans institutionnels (par ex. clôture de l’administration provisoire de SNE, convention de délégation de service public entre l’État et la SNE, mise en place de processus compétitifs structurés etc.), techniques (par ex. investissements prioritaires dans le renforcement du réseaux, schéma directeur production, transport et distribution, plan d’électrification rurale, etc.), opérationnels (par ex. plan d’amélioration de la performance de la SNE) et financiers (par ex. coût du services et tarification de l’électricité, subventions au secteur, facturation et recouvrement auprès des clients publics et parapublics) pour assurer le développement durable du secteur, y compris via le recours aux financement commerciaux pour accroitre l’offre de services, en minimisant les engagements contingents de l’État.

Dans ce cadre, et sur la base des analyses et travaux existants (voir VI.), le Consultant préparera, pour le compte du MPME et en étroite collaboration avec l’ensemble des structures du secteur, le projet de stratégie nationale de redressement du secteur de l’électricité, qui sera présenté et soumis, après validation par le MPE, à l’approbation du groupe de travail dédié (voir Tâche 2 ci-après). Ce document inclura notamment : (1) un cadre de résultats et de suivi (annuel) présentant les résultats attendus des actions identifiés et leurs articulations ; (2) un calendrier et une matrice de mise en œuvre, identifiant, pour chaque action proposée, les responsabilités et le chronogramme associés ; ainsi que (3) un plan de financement, identifiant les ressources financières à mobiliser pour mettre en œuvre la stratégie, et l’impact attendu sur la situation financière globale du secteur et son besoin en subventions.

**Tâche 2 Secrétariat technique du groupe de travail interministériel de haut niveau**

L’élaboration, le pilotage et le suivi de cette stratégie dépasse les prérogatives du seul MPE. Ainsi, Les autorités nationales ont établi un groupe de travail interministériel de haut niveau, réunissant les Ministres en charge des Finances, de l’Économie, de l’Énergie, du Commerce, le cabinet de la Présidence de la République, ainsi que les Directions Générales de SNE et de l’ADER, pour piloter ces travaux, dont le secrétariat technique est assuré par le MPME. Les partenaires techniques et financiers actifs dans le secteur sont également activement associés aux travaux du groupe de travail, en vue de faciliter la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de redressement du secteur de l’énergie électrique.

Dans ce cadre, le Consultant animera les travaux du groupe de travail, notamment à travers : (1) les points d’étapes réguliers (semestriels) sur la mise en œuvre de la stratégie de redressement du secteur, ainsi que l’explication des écarts par rapport à la trajectoire de référence, avec des propositions de mesures de corrections, le cas échéant ; (2) l’appui au MPME dans l’organisation des réunions régulières du groupe de travail, notamment par la mobilisation des parties prenantes, les propositions d’ordre du jour des réunions, la préparation des comptes rendu et le suivi des recommandations et actions convenus ; (3) la préparation d’analyses et documents-supports pour informer les échanges du groupe de travail.

Le Consultant portera une attention particulière à la bonne coordination des interventions respectives des différentes structures mobilisées aux niveaux budgétaire, politique et opérationnel pour assurer leur cohérence d’ensemble, concourir à l’atteinte de l’objectif de redressement du secteur et proposer, de manière proactive et le cas échéant, les ajustements idoines.

**Tâche 3 Conseil technique au MPE sur le secteur de l’électricité**

Le Consultant apportera un conseil technique au Ministre du Pétrole, des Mines et de l’Énergie sur l’ensemble des sujets d’intérêt touchant au secteur de l’électricité. À ce titre, il assurera une veille informationnelle sur les développements dans le secteur et produira, à la demande du ministre, toute note, analyse et document utile pour éclairer / informer les politiques publiques touchant à son domaine de compétence. Il pourra notamment s’agir de formuler des propositions ou des évaluations ex-ante relatives à : (1) des ajustements institutionnels et règlementaires ; (2) les réformes tarifaires, d’apurement des arriérés et/ou relatives aux transferts budgétaires au secteur ; (3) les investissements prioritaires pour développer les services électriques et les options techniques appropriées ; (4) la mobilisation du secteur privé à travers des processus compétitifs structurés ou les offres non-sollicitées de producteur indépendant d’électricité ; etc.

**Tâche 4 Appui au Point focal du MPME du projet d’interconnexion**

Le projet d’interconnexion des réseaux électriques du Tchad et du Cameroun est structurant et une priorité nationale pour le développement des réseaux domestique et sous-régional. Son financement est assuré par la Banque mondiale (projet en préparation) et la Banque Africaine de Développement avec l’appui de l’Union Européenne (projet approuvé, dans l’attente de sa mise en vigueur). La SNE, à travers une unité de gestion de projet logée au sein de la direction des opérations, est la structure de mise en œuvre du projet et assure le secrétariat du comité de pilotage du projet, constitué par les autorités et ministères de tutelle, et chargé des orientations stratégiques.

Dans ce cadre, le Consultant appuiera le point focal du MPME pour le projet et, à ce titre, entretiendra des échanges réguliers avec le Coordonnateur du projet au sein de la SNE, afin d’assurer la circulation des informations d’intérêt entre les autorités de tutelles et les structures d’exécution, ainsi que, le cas échéant, auprès des partenaires techniques et financiers.

**Tache 5. Appuyer l’équipe du MPME à l’organisation d’un atelier, étoffer et finaliser la Note Conceptuelle**.

Le consultant appuiera l’équipe du MPME à informer, orienter et sensibiliser les opérateurs économiques nationaux qu’internationaux à consentir des investissements lourds dans le secteur d’énergie électrique pour contribuer au processus de développement socio-économique du Tchad. Il accompagnera l’équipe du MPME à étoffer et finaliser la Note Conceptuelle en cours d’élaboration.

1. **Organisation des travaux et exécution de la mission**

L’Assistant technique, sélectionné dans le cadre d’une compétition internationale ouverte, sera logé et sein du MPME, qui lui mettra à disposition un bureau équipé. Il prendra ses instructions et reportera directement au Ministre. Il sera recruté sur la base d’un contrat à temps plein d’un an, renouvelable sur la base de l’évaluation de sa performance. Basé à N’Djaména, il pourra convenir, d’un commun accord avec son Client, d’arrangements de travail à distance, dans la limite de 30% de son temps.

Tous les rapports, présentations, notes et comptes rendus (en formats électroniques en Word, Excel ou Powerpoint) élaborés par le Consultant seront rédigés en langue française et adressés au préalable pour approbation au MPME, avec la Banque mondiale en copie, qui pourra partager ses observations.

Le plan de travail indicatif du Consultant est présenté dans le tableau ci-après. L’élaboration de la stratégie nationale de redressement du secteur (Tâche 1) occupera l’essentiel des trois premiers mois de la mission. Une fois approuvée, le pilotage et le suivi de sa mise en œuvre par les parties prenantes (Tâche 2) occupera environ le tiers du temps de travail du Consultant, tandis que le conseil technique ponctuel et à la demande du MPME (Tâche 3) devrait représenter environ un quart de l’effort total du Consultant sur la durée du contrat. Le Consultant jouera un rôle important en relation avec le point focal du projet d’interconnexion électrique Tchad-Cameroun (Tâche 4) prendra graduellement plus d’importance dans le plan de travail, à mesure des avancées dans l’exécution du projet. Le Consultant accompagnera le MPME à étoffer et finaliser le projet de Note Conceptuelle et à organiser au mieux un atelier d’information et de sensibilisation des opérateurs économiques tant nationaux qu’internationaux (Tâche 5).

***Plan de travail indicatif pour l’année 1***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Mission** | **Effort estimé** | **Mois (année 1)** |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| Tâche 1 : Élaboration de la stratégie  | 25% |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Tâche 2 : Secrétariat technique du groupe de travail | 35% |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Tâche 3 : Conseil technique au MPME | 25% |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Tâche 4 : Point focal MPME – projet interconnexion  | 15%  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

1. **Qualification du consultant recherché pour la mission**

**L’Assistant Technique** aura au moins 20 ans d'expérience dans le secteur de l'énergie et justifiera d’une solide expérience dans l’élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques / réformes sectorielles dans le domaine de l’électricité. Il justifiera d’une solide expérience dans la conduite de réformes dans un cadre interministériel, ainsi que d’une compréhension fine des relations entre parties prenantes aux secteurs, en particulier les sociétés nationales d’électricité et le secteur privé. D’une formation d’ingénieur ou d’économiste/financier, il aura une expérience significative dans la planification sectorielle (acquise au sein d’un ministère, d’une société d’électricité et/ou d’un cabinet de d’ingénierie conseil) et entrepris des missions similaires dans des pays en développement, y compris dans la région. Le consultant doit avoir une excellente maitrise du français.

1. **Documents mis à disposition**
* *Loi 036 relative au Secteur de l’Énergie Électrique au Tchad*
* *Décrets 1839, 1840, 1841, 1842, 1843 ;*
* *Décret 1638 du 03 octobre 2018 portant adoption de la Lettre de Politique Énergétique 2018-2030*
* Banque Mondiale*, Chad Power Sector Note,* June 2018
* Fichtner*, Schéma Directeur du secteur de l’Énergie au Tchad,* 2012
* AETC, *diagnostic technique du fonctionnement du système électrique et évaluation des besoins de renforcement et de modernisation,* mars 2018
* *ICEA, Diagnostic institutionnel, organisationnel et financier et plan d’actions d’amélioration,* mars 2018
* Banque Mondiale*, Plan d’amélioration de la performance de la SNE,* Septembre 2019
* SNE*, Rapport de gestion,* 2015-2019
* SNE*, Rapport financier,* 2015-2019

***V. Les livrables****:*

Le livrable final de la mission du Consultant sera la production d’un cahier de charges pour la réalisation des projets et tout particulièrement l’établissement d’un schéma directeur production, transport et distribution, plan d’électrification rurale, etc.), opérationnels (par ex. plan d’amélioration de la performance de la SNE) sélectionné dans un contexte d’appel à l’investissement privé (PPP ou IPP).